

**Public visé :**

Infirmiers
Aides-soignants
Agents Hôtelières
Secrétaires médicales

Prérequis :

Travailler dans un service de dialyse

Durée : 1 jour (7h)

Horaires : 9h00-17h00

Date : 25 nov 2021

Lieu : Agduc La Tronche

Modalités : présentiel en inter-établissements

PRISE EN CHARGE SOCIALE DES PATIENTS EN DIALYSE

Objectifs :

Sensibiliser le personnel à la situation sociale des personnes prises en charge en traitement et lui permettre de repérer ce qui peut faire obstacle à la qualité de la prise en charge médicale.

Information sur les outils et les axes d'amélioration afin de prévenir tout risque lié à une situation médico-sociale.

Compétences visées :

A la fin de la session de formation, les participants seront capables de :

- Mieux connaître les dispositifs sociaux dédiés aux personnes en dialyse
- Appréhender et faciliter l'orientation des patients en difficulté vers le service social grâce à une bonne connaissance de ses domaines d'intervention

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Apports théoriques et remise des supports de présentation, échanges sur les pratiques professionnelles
- Salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard
- Formation animée par une Psychologue clinicienne et des Assistantes Sociales expérimentées

Suivi et évaluation :

- Feuilles de présence, attestation d'assiduité
- Questionnaire d'évaluation des connaissances et des compétences, questionnaire d'évaluation de la satisfaction du stagiaire

PROGRAMME

- **Fragilité sociale et dimension psychique :**
 - Le social et le psychique
 - Précarité et dimension psychologique
 - Les circuits de la douleur chez les personnes socialement vulnérables
- **Accès aux soins :**
 - Aide Médicale d'Etat (+ soins urgents)
 - Protection Universelle Maladie, Complémentaire Santé Solidarité
- **Accès aux droits sociaux (CAF) :**
 - Allocation Adultes Handicapés,
 - Allocation Spécifique Personnes Agées
- **Accès et maintien au travail :**
 - **MDPH :** la RQTH, l'orientation, la formation professionnelle
 - **CPAM :** l'arrêt maladie, le temps partiel thérapeutique, l'indemnité compensatrice 1/3 personne, les pensions d'invalidités, les régimes spéciaux
- **Prise en charge à domicile :**
 - Les dispositifs dédiés au maintien à domicile
 - Les soins à domicile : DP, HD autonome à domicile
 - Les aides à domicile :
 - CARSAT : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation, Bien vieillir chez soi,
 - Conseil Départemental : Aide Personnalisée à l'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap.

Les + : les intervenants sont des professionnels de terrain en activité

AGDUC Formation

31, Boulevard des Alpes
CS 30029
38242 MEYLAN Cedex

Tél. (33) 04 38 38 01 44
formation@agduc.com

Siret 302 701 040 00305
Code APE n° 8610Z
Enregistré sous le n° 82 38 05823 38
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat